

AFFECTATIONS ET STRUCTURE PAYSAGERE SELON LES ZONES DU PLAN DE SECTEUR

- ZONES D'HABITAT au plan de secteur**
- H1 - Espaces d'habitat en bordure d'une voie régionale (densité 10 à 15 logements / ha)
 - H2 - Espaces d'habitat en site de vallée secondaire (densité 15 à 20 logements / ha)
- ZONES D'HABITAT A CARACTERE RURAL au plan de secteur**
- HCR1 - Espaces d'habitat rural traditionnel (densité 15 à 20 logements / ha)
 - HCR2 - Espaces destinés à l'habitat rural à caractère villageois (densité 10 à 15 logements / ha)
 - HCR3 - Espaces d'habitat à caractère résidentiel (densité 5 à 10 logements / ha)
 - HCR4 - Espaces d'habitat destinés à des équipements collectifs
 - HCR5 - Espace d'habitat en frange d'agglomération (densité 10 à 15 logements / ha)
 - HCR6 - Espaces fortement déconseillés à l'urbanisation (densité 0 à 1 logements / ha)
- ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE au plan de secteur**
- AEI - ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE INDUSTRIELLE au plan de secteur
- ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE MIXTE au plan de secteur**
- AEM - ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE MIXTE au plan de secteur
- E - ZONES D'EXTRACTION**
- SPEC - ZONES DE SERVICES PUBLICS ET D'EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES au plan de secteur
- F - ZONES FORESTIERES au plan de secteur**
- EV - ZONES D'ESPACES VERTS au plan de secteur
- N - ZONES NATURELLES au plan de secteur**
- PE - ZONES DE PLAN D'EAU au plan de secteur
- ZONES AGRICOLES au plan de secteur**
- A - Espace agricole
 - ACB - Espace agricole complémentaire au bâti

- Périmètres de fortes contraintes paysagères
- ENTITES PAYSAGERES**
- LIMITES DES ENTITES PAYSAGERES
- ENTITE 1 Entité villageoise de Olne
 - ENTITE 2 Entité de Fosses Berger
 - ENTITE 3 Entité rurale de Hansez
 - ENTITE 4 Entité de Riessonsart - Belle Maison
 - ENTITE 5 Entité de la vallée de la Magne et Saint-Hadelin
 - ENTITE 6 Entité du Rathay - de la Bouteille
 - ENTITE 7 Entité agricole de Croix Renard - En Gelivaux
 - ENTITE 8 Entité de Froidbermont - de la Hazienne - du Bois d'Olne
 - ENTITE 9 Entité du Ry de Vaux et ses versants
 - ENTITE 10 Entité du versant de la vallée de la Vesdre y compris Chinehotte

PROVINCE DE LIEGE
COMMUNE D'OLNE
Rue Village, 37
4877 Olne

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL
Options

AFFECTATIONS et STRUCTURE PAYSAGERE

Plan n° 7 Echelle : 1/10 000ème Date : Août 2012

pissart æ Rue de la Métal, 6 Tél. : 04/380.41.04
architecture et environnement 4870 - Trooz Fax : 04/380.41.05
e-mail : info@pissart.be

Vu et adopté provisoirement par le Conseil Communal
en sa séance du

La Secrétaire Le Bourgmestre

